



# KENYA

## PROGRAMME DE L'UNION EUROPÉENNE SUR LA GOUVERNANCE FONCIÈRE

### CONTEXTE NATIONAL

Depuis l'ère coloniale, les problèmes fonciers au Kenya constituent un obstacle à la cohésion sociale et à la croissance économique. La gestion et la mise en valeur des terres, en tant que principale source de production et important site de médiation identitaire, demeurent essentielles à la stabilité du pays. Au Kenya, plus de 80 pour cent des terres sont classées comme terres arides et semi-arides (TASA) avec un potentiel agricole très faible. En conséquence, plus de 80 pour cent de la population vit sur environ 20 pour cent du territoire (considéré comme ayant un potentiel moyen à élevé). En outre, environ 70 pour cent des terres sont soumises à des systèmes fonciers coutumiers de propriété et d'utilisation: 10 pour cent appartiennent à la catégorie des terres/réserves du gouvernement et seulement 20 pour cent sont des terres privées régies par la loi. La nouvelle constitution de 2010 laisse entrevoir de nouvelles opportunités quant à la détermination et à la mise en œuvre de politiques et d'institutions durables susceptibles d'établir une relation solide entre la population et la terre. La constitution identifie les différentes catégories de terres publiques, privées et communautaires existant dans le pays.

### OBJECTIF

Conformément à la Vision 2030, l'objectif général de le Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays (PUEGF MP (EULGP CI pour ses sigles en anglais)) est d'améliorer la sécurité alimentaire grâce à un accès et à une gestion équitables et sécurisés des terres, en vue d'améliorer les moyens d'existence et le développement socio-économique, dans tous les comtés. Les principaux résultats attendus sont les suivants:

- L'administration et la gestion des terres ont été établies dans les comtés sélectionnés.
- La planification participative de l'aménagement du territoire et la méthodologie de planification ont été mises en place dans les comtés sélectionnés.
- Une politique foncière et un cadre juridique visant à améliorer la gouvernance foncière au niveau des comtés ont été mis en place conformément aux DV.

<b>Nom de le Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays PUEGF MP</b>	Soutien à la réalisation de la vision 2030 par le biais de réformes foncières décentralisées sur les terres communautaires du Kenya
<b>Exécutants du projet</b>	FAO Kenya
<b>Partenaires d'exécution</b>	Ministère des terres et de l'aménagement du territoire, Commission foncière nationale, Gouvernements de comtés (de Tana River, West Pokot, Turkana, Baringo, Marsabit, Samburu, Nandi et Laikipia) et acteurs non étatiques
<b>Zones d'intervention</b>	Comtés de Turkana, Laikipia, West Pokot, Baringo, Marsabit, Nandi Tana River et Samburu
<b>Entités politiques impliquées</b>	La République du Kenya
<b>Budget</b>	EUR 10 441 000
<b>Durée du projet</b>	Septembre 2016 – septembre 2021

Note: la sigle en anglais du Programme de l'Union Européenne sur la gouvernance foncière - mise en œuvre dans le pays est EULGP CI

La gestion des connaissances et la capacité des instituts de recherche sur les questions foncières nationales ont été renforcées.

### STRATÉGIE D'INTERVENTION

Le programme envisage la réalisation de différents produits. Ceux-ci incluent:

- L'établissement d'un registre foncier communautaire au niveau des comtés et la formation à son utilisation.
- L'élaboration de matériel d'information et de sensibilisation.
- La formation des conseils de gestion foncière des comtés et des fonctionnaires des comtés à la gouvernance et à l'administration des terres.
- Le soutien aux femmes et aux jeunes à participer au processus de planification foncière.
- Le renforcement des connaissances des OSC et des ONG sur les questions foncières et leurs approches, y compris concernant l'approche «Améliorer l'égalité des sexes dans les questions territoriales» (IGETI) et les principes des DV.

La stratégie principale consiste à travailler en étroite collaboration avec chaque comté, les autorités nationales et les autres parties prenantes



## PROJET TRANSVERSAL

Grâce à un projet transversal cofinancé par l'UE et la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), coordonne, soutient et consolide la mise en œuvre du programme de gouvernance foncière de l'UE dans 18 pays. Ce projet transversal fournit aux acteurs de la mise en œuvre et à leurs partenaires une plate-forme pour échanger, collecter et communiquer à un large public la richesse des enseignements tirés de la mise en œuvre du projet. Il soutient aussi l'organisation de programmes de renforcement des capacités à l'intention des exécutants, qui peuvent bénéficier des conseils techniques du groupe de travail interdisciplinaire de la FAO sur la gouvernance foncière, des enseignements tirés, du partage des expériences et des possibilités d'échange entre les responsables de la mise en œuvre pour améliorer la gouvernance foncière dans le cadre des DV et des CLD.

pour mettre en œuvre directement les activités proposées, pour établir des bureaux du programme sur le terrain dans chaque comté participant, et fournir un soutien direct aux communautés. En fonction des fonds disponibles et des progrès accomplis pour combler les lacunes en matière de capacités au niveau des comtés, le scénario de phasage pourrait varier entre les phases successives dans le cas d'une faible capacité d'absorption, à des phases se chevauchant partiellement, dans le cas d'une bonne capacité d'absorption. Une phase initiale (les six premiers mois du programme à partir de la signature du contrat) permettra de proposer des approches innovantes dans le cadre du programme, qui pourraient devenir des activités pilotes lors de la première phase et des activités à part entière lors des phases 2 et 3. Le programme foncier soutient le document final de Rio+20: «L'avenir que nous voulons», qui préconise explicitement un meilleur accès à «la propriété foncière» pour les communautés, «en particulier les petits producteurs, les femmes et les peuples autochtones». Le programme foncier est également aligné sur la Déclaration de l'UA sur les questions foncières dans le Cadre et les directives sur les politiques foncières en Afrique (un cadre pour le renforcement des droits fonciers, l'amélioration de la productivité et des conditions d'existence), offrant une vue d'ensemble claire du contexte historique, politique, social et économique des terres en Afrique. Il précise le rôle de la terre comme capital de ressources naturelles essentielles pour assurer le développement économique et réduire la pauvreté. Le cadre invite les gouvernements africains à prêter attention à l'état des systèmes d'administration foncière et des structures et institutions de gouvernance foncière, ainsi qu'à garantir des ressources budgétaires suffisantes pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques foncières. En ciblant les zones de terres arides et semi-arides du Kenya, le programme est également aligné sur le Cadre de programmation commune pour mettre fin à la sécheresse (EDE-CPF), qui fournit un soutien pour améliorer la façon dont les conseils de gestion foncière des comtés et les dirigeants communautaires gèrent les questions foncières.

## RÉSULTATS ET IMPACT

Les résultats à atteindre d'ici la fin de le PUEGF MP sont les suivants:

- Améliorer la gestion et l'administration des terres dans les comtés sélectionnés (y compris en sécurisant le régime foncier communautaire).
- Promouvoir et établir une méthodologie participative de planification de l'utilisation des terres.
- Améliorer la politique foncière et le cadre juridique conformément aux Directives volontaires.
- Renforcer les capacités des instituts de recherche en matière de régime foncier et de gestion territoriale.

La stratégie de la FAO consiste à collaborer étroitement avec le comté et le Gouvernement et à mettre en œuvre directement les activités proposées. Comme les autres bénéficiaires de ce programme sont les populations rurales, la création de bureaux de terrain dans chaque comté participant



La présente publication a été élaborée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité de la FAO et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue de l'Union européenne.



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC

ALPO  
AFRICAN LAND POLICY CENTRE

et l'appui aux communautés pour qu'elles s'engagent dans le processus foncier (soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs partenaires OSC/ONG) sont essentiels. Dans la phase I du programme, le principal résultat est d'améliorer la gouvernance décentralisée des terres communautaires dans les comtés TASA du Kenya. Les premières étapes consisteront à équiper et à réhabiliter les bureaux fonciers pour les rendre opérationnels. La sélection et le recrutement du personnel auront lieu peu de temps avant le début du programme et avant la fin de l'intervention pilote actuelle.

Les progrès actuels sont:

- La création du comité multipartite au niveau national et au niveau des comtés (parmi ses membres figurent des représentants de trois branches du gouvernement, des OSC, du secteur privé et d'autres partenaires de développement).
- Une contribution technique aux travaux en matière de politiques au niveau national et des comtés.
- Un soutien à la Commission foncière nationale dans le lancement de la révision de la politique foncière nationale (document de session 3 de 2009).
- Un appui technique lors de la révision du Plan de développement intégré du comté dans les huit comtés.
- Un apport technique et financier pour l'élaboration de règles et de réglementations.
- Une recherche et une évaluation de divers aspects du régime foncier communautaire, y compris les zones humides, le pastoralisme, etc.
- Un soutien au renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire dans les comtés cibles.
- Le renforcement des capacités des cadres nationaux, des membres des assemblées de comtés, des responsables techniques, des organisations de la société civile et des communautés sur les cadres juridiques relatifs à la gouvernance foncière.
- L'appui à la création d'un centre de service à la clientèle (guichet unique) au sein de la Commission foncière nationale à Nairobi (Ardhi House).



© FAO Kenya



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO